

me pouvait gagner de l'argent de temps à autre, sans être déclaré inhabile à toucher la pension.

L'hon. M. SUTHERLAND: On permet à un homme de gagner de l'argent de temps en temps.

M. COOTE: Si je m'en souviens bien, il y a une certaine latitude au sujet de petits revenus accidentels, mais, apparemment, cela ne s'applique pas à un homme de moins de soixante ans.

L'hon. M. SUTHERLAND: C'est réellement l'ancienne échelle des pensions. Nous allouons \$365. Un célibataire toucherait \$240, mais il recevrait encore les \$240 s'il gagnait \$125 d'autres sources.

M. COOTE: C'est-à-dire s'il est âgé de soixante ans et plus?

L'hon. M. SUTHERLAND: Cela s'applique dans les deux cas.

M. COOTE: Mais afin d'être considéré comme ayant soixante ans avant d'atteindre cet âge, il doit être absolument incapable d'obtenir un emploi?

L'hon. M. SUTHERLAND: Oui.

M. HOWDEN: Qui se prononce sur le cas de ces invalides? C'est un médecin, bien sûr, mais je veux savoir s'il est à l'emploi du ministère.

L'hon. M. SUTHERLAND: Le comité des allocations aux anciens combattants, qui dispose des services d'un conseiller médical, juge en dernier ressort.

L'hon. M. VENIOT: Je signale un cas dont j'ai eu connaissance dernièrement. En vertu de la loi, la veuve d'un ancien combattant remariée a de nouveau droit à la pension si son second mari meurt avant cinq ans de mariage.

L'hon. M. SUTHERLAND: C'est exact.

L'hon. M. VENIOT: Je connais des veuves remariées après avoir retiré la pension pendant 6 ou 8 ans, puis redevenues veuves. Le second mari est mort après le délai de cinq ans. Ces femmes sont dans un état désespéré. Je me demande si le Gouvernement a songé à modifier la loi à cet égard. Il va sans dire, le second mariage a fait économiser beaucoup d'argent à l'Etat, le dispensant de servir la pension pendant plusieurs années. Il ne perdrait rien en prolongeant le délai au delà de cinq ans, jusqu'à dix ans mettons.

L'hon. M. SUTHERLAND: Mon honorable ami doit penser que la question demande beaucoup de réflexion.

(Le crédit est adopté.)

[M. Coote.]

Santé

Administration des lois concernant les aliments et les drogues, l'opium et les narcotiques, les médicaments brevetés, y compris le laboratoire d'hygiène, \$130,000.

Service du génie sanitaire, \$15,880.

Hôpitaux de marine, y compris les frais funéraires des marins décédés dans l'indigence et subventions aux institutions de secours aux marins, \$163,500.

Administration des lois concernant la quarantaine et la lèpre, \$150,000.

Immigration: inspection médicale, \$126,920.

M. HOWDEN: Hier au soir, pendant la discussion relative au bill de l'assurance-chômage, on a fait remarquer que le ministère des Pensions et de la Santé nationale a des pouvoirs fort étendus à l'égard de la santé publique. A ce sujet, le ministre peut-il me dire si, à sa connaissance, le ministère a jamais fait une enquête sur le coût et l'efficacité des soins médicaux que reçoivent les Canadiens?

L'hon. M. SUTHERLAND: Aucune étude de cette question n'a été faite dans le détail, car on se rendait compte, ou du moins je me rendais compte,—m'étant fort intéressé à ce sujet même avant de prendre la direction du ministère,—que l'aide et la collaboration des médecins en général seraient d'une grande importance dans une étude de ce genre. Mon honorable collègue ne l'ignore pas, les sociétés médicales, aussi bien provinciales que fédérales, ont accordé beaucoup d'attention à ce sujet. Cette besogne avance rapidement, et je ne vois pas la nécessité de recommander l'enquête. Quand elle sera terminée, elle constituera une base magnifiquement plus détaillée.

M. HOWDEN: On a fait des enquêtes de ce genre-là aussi bien au Canada qu'aux Etats-Unis. On a estimé, je crois, que les frais de médecin, qui constituent en grande partie une charge directe, coûtent aux Canadiens environ 311 millions par an. D'un autre côté, on a estimé qu'ils coûtaient aux Etats-Unis un peu plus de 3 milliards et demi par an. Dans les deux cas, cela représente à peu près \$30 par habitant. Sous le régime du président Hoover on s'est enquis de ce que coûtaient les frais de médecin aux gens des Etats-Unis. Naturellement, les Etats-Unis ne sont pas le Canada. Mais les deux peuples vivent côte à côte; ils parlent la même langue et, dans une large mesure, leur civilisation est la même. Avant de faire cette enquête, on s'était rendu compte que les Américains manquaient beaucoup de soins de médecin; d'un autre côté, on sait très bien qu'il y a des médecins qui mènent des taxis, font du travail manuel ou travaillent dans des établissements où ils sont peu ou pas payés. Aussi, l'on fit une enquête, qui porta